

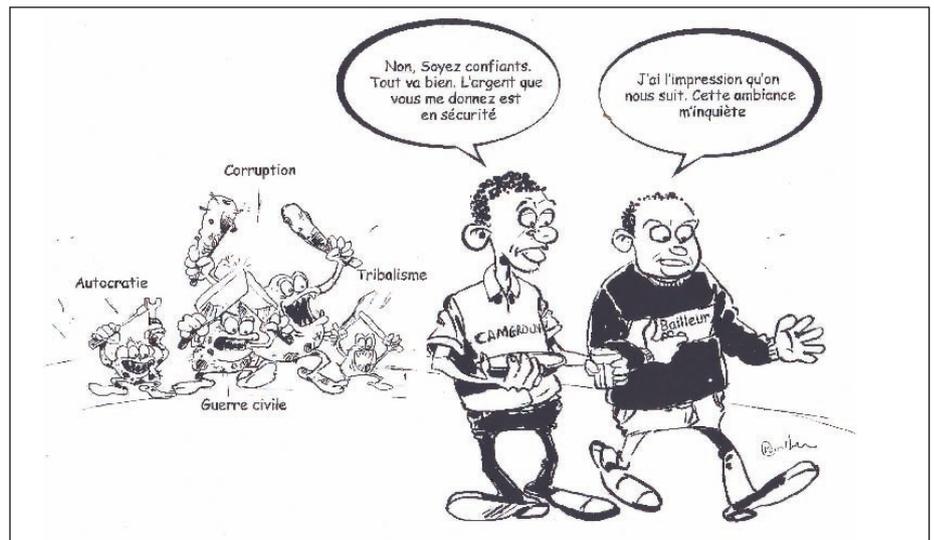
Conjoncturaris

Notes de conjoncture géopolitique et de prospective

CONTEXTE

DE LA REFORME MOBILISATRICE ET REPARATRICE D'UNE SOCIETE EN ALERTE : SORTIR DU LACONISME ET DU LAXISME GOUVERNANTS

Si le discours officiel et institutionnel a construit une véritable orthodoxie communicationnelle sur la stabilité du Cameroun, on ne saurait le prendre pour argent comptant du fait de son caractère complaisant et lénifiant. C'est qu'en effet, ce discours fort convenu relève d'un imaginaire conformiste. La « stabilité » du Cameroun est un stéréotype qui mériterait d'être révisé sans état d'âme, à la lumière d'analyses peu préoccupées de complaisance ou de connivence. Au-delà de cette imagerie d'Epinal sur la stabilité camerounaise, on peut observer un vaste champ de la réalité complètement dis-



CONTEXTE

De la reforme Mobilisatrice et réparatrice d'une société en alerte1

120 JOURS.....3

CIBLE

Moderniser et démocratiser les institutions politiques et juridiques du Cameroun4

L'économie Camerounaise.....6

Un pacte de sécurité et de stabilité sociales.....7

FOCUS

Comment redynamiser la lutte contre le chômage au Cameroun ?8

ELECAM : Une évolution vers l'indépendance du régulateur électoral 9

LIGNE D'HORIZON

Comment renforcer la lutte contre la corruption au Cameroun10

CÔTE D'ALERTE

Pour une coopération en zone CEMAC11

REGARD

Le Cameroun et la crise financière internationale ..12

sonant avec la vision orthodoxe de la stabilité. En réalité, il faut entendre la vision officielle de la stabilité à la fois comme un discours de convenance et de complaisance, discours masquant mal les tensions et distorsions ou les pressions et contradictions qui mettent le Cameroun en inconfort, voire en détresse.

I- Une gouvernance surfaite de la stabilité : entre laconisme apathique, hédonisme ironique et laxisme cynique

Il convient d'être avisé de la nécessité de déchirer le voile d'ignorance et de complaisance qu'est le discours laconique sur la stabilité du Cameroun pour mettre en lumière les ressorts concrets, problématiques, voire chaotiques, de la paix bidonnée et manipulée qu'est la paix monopoliste et clientéliste appelée : « stabilité ». Ce faisant, le regard évaluatif, aussi bien pragmatique que critique, peut mettre en lumière les innombrables problèmes de gouvernement, de développement, de management, d'en-

vironnement ou de comportement qui affectent la conduite collective du Cameroun (autoritarisme insidieux, clientélisme pernicieux, affairisme licencieux). En analysant alors certains de ces nombreux problèmes institutionnels, organisationnels, décisionnels, fonctionnels, conventionnels, opérationnels et transactionnels au Cameroun, on est en mesure de bien repérer les signaux d'alerte qui révèlent la déliquescence et la déshérence collectives de la société camerounaise, société soumise dans ses structures globales ou sectorielles aux exigences de la modernisation.

II- Une société d'inertie confrontée à de nombreuses alertes et alarmes politico-institutionnelles et à une modernisation gouvernante impérative

Le Cameroun réel, qui est bien distinct du Cameroun affiché des discours sur la stabilité gouvernante, institutionnelle et systémique, est confronté à de sérieuses pressions et tensions (incertitudes politico-institutionnelles,

risques politico-sécuritaires, paniques économiques et financières, errance et déshérence managériales, vacuité culturelle et déliquescence morale, indiscipline organisationnelle). Ces sources d'incertitude font du Cameroun, une société étatique en alerte parce que confrontée à des défis et menaces auxquels elle ne répond pas toujours de manière avisée, appropriée et adaptée. Pour toutes ces raisons, l'évolution ultérieure et postérieure du Cameroun peut être affectée par les problèmes mettant en évidence la défaillance et la déficience des stratégies d'action et d'organisation publiques destinées à juguler ces problèmes.

Le Cameroun est globalement caractérisé par une inertie qui en fait une société bloquée. Ce blocage se manifeste par des phénomènes politiques comme la pérennisation gouvernementale présidentielle (pouvoir perpétuel), la corruption de gouvernement ou de société et la rétention de l'alternance par des moyens bureaucratiques déloyaux. Un tel blocage politique se manifeste aussi par la persistance d'un niveau significatif d'insécurité institutionnelle et constitutionnelle (pérennisation arbitraire des mécanismes de transition constitutionnelle, report arbitraire de la mise en place du Conseil constitutionnel, tâtonnement malicieux dans la mise en place du Sénat). De la même manière, la modernité politique du Cameroun reste compromise par la captation bureaucratique et autoritaire du processus électoral pluraliste et la satellisation du régulateur électoral. C'est tout cela qu'il faut prendre en charge par des mesures résolvant ces problèmes et dissolvant ces contraintes.

III- Une économie entre fausse assurance, vraie inquiétude et nécessaire réforme systémique

De la même manière, le Cameroun est tenu de moderniser son économie. C'est qu'en effet, le système économique camerounais souffre structurellement d'une organisation rentière, c'est-à-dire d'une structure peu fondée sur le développement de capacités de croissance par l'amélioration soutenue et entretenue de la production et de la productivité dans différents secteurs de manière à atteindre les seuils du développement. Ce faisant, un tel système, au demeurant peu co-

hérent dans la répartition des secteurs d'activité et le pilotage stratégique de la division du travail, est essentiellement un système de spéculation et de circulation, peu doté des capacités de transformation. Par ailleurs, ledit système économique rentier est peu favorable au développement d'une véritable économie de croissance capable d'augmenter la production par la création productive soutenue et entretenue de la valeur ajoutée.

La modernisation économique de la société camerounaise suppose de développer de nouvelles sources de croissance durable dans les activités agro-pastorales ou agro-industrielles, les activités minières d'extraction, les industries de semi-transformation ou de transformation, les services commerciaux, financiers, managériaux ou organisationnels. Dans un tel processus, il est important de soutenir la modernisation économique à travers la concrétisation de programmes structurants et opérants (implantation d'infrastructures de communication et de télécommunication, de réseaux énergétiques, d'activités industrielles de transformation), avec une orientation stratégique guidée par le souci de réorienter le développement vers l'industrialisation soutenue fondée sur l'usage productif, constructif et cognitif des savoirs scientifiques et des savoir-faire technologiques. En effet, cette modernisation économique est seule à même de mettre en question les formes économiques de l'inertie qui ont colonisées la gouvernance et le processus opérationnel des activités d'affaires et de développement.

IV- Une nécessaire remobilisation solidaire d'un échange social morne et morose

La modernisation du Cameroun seule à même d'y réduire les signaux d'alerte et d'alarme, ne commande pas seulement d'en réformer et d'en restructurer le fonctionnement politique et économique, mais aussi la marche sociale. C'est qu'il n'y a pas de cadres consistants d'organisation de l'échange social bâti autour d'institutions fortes et crédibles parce qu'impersonnelles, fonctionnelles et ouvertes. La gestion des relations sociales est largement conduite grâce à des techniques clientélistes qui ne sont pas ou ne sont plus capables de réguler et/ou de résoudre les problèmes

de cohésion et de solidarité sociales. Un tel état de choses est particulièrement observé en ce qui concerne le caractère fragmenté et confiné des mécanismes matériels et statutaires de sécurité sociale. En effet, la société camerounaise recèle et révèle de fortes inégalités souvent discriminatoires dans l'accès aux mécanismes de protection sociale.

Le Cameroun est confronté aux problèmes d'insertion sociale révélés par le caractère étriqué et étroit du système de sécurité sociale qui est complètement fermé à la majorité des catégories sociales de condition modeste et à faibles revenus et patrimoines. De ce fait, la majorité des catégories sociales ne pouvant accéder au système formel et moderne de l'emploi (public ou privé), ne peuvent bénéficier de moyens ou de droits leur permettant de bénéficier d'une protection sociale multi-risques et/ou multi-cartes. Il paraît donc nécessaire de défaire les frustrations et récriminations liées à cet état de fait en imaginant de nombreuses formules de solidarité à même de diminuer les inégalités d'accès à la sécurité sociale. Un véritable pacte de sécurité sociale capable de gérer les problèmes d'assurance ou de réassurance dans une perspective de complémentarité entre mécanismes de répartition ou de capitalisation et mécanismes de mutualisation ou de commercialisation. Cela permettrait de disposer de différents instruments économiques et financiers d'organisation de la sécurité sociale contre la maladie, la mort ou le chômage.

V- La critique constructive comme intelligence productive et collective

C'est une culture de l'ouverture critique basée sur une appréhension pertinente et intelligente des problèmes qui peut permettre de construire au Cameroun, l'intelligence collective nécessaire pour éviter que les signaux d'alerte et d'alarme présents dans de nombreux secteurs ne soient ignorés et aident plutôt à gérer et relever les défis et menaces que le Cameroun doit affronter. Ce faisant, les institutions de réforme offrent au Cameroun, la possibilité que les signaux d'alerte soient écoutés et donnent lieu à des réponses appropriées et éclairées par des politiques publiques avisées parce que correctrices et réparatrices.

Politique – Diplomatie

6 janvier 2009 : Présentation des vœux au chef de l'État par les membres du corps diplomatique et ceux des corps constitués nationaux.

9 janvier 2009 : Visite officielle au Cameroun de M. Koïchiro MATSUURA Directeur Général de l'UNESCO.

27 janvier 2009 : Le président Paul BIYA prend part au sommet extraordinaire de la CEMAC à Libreville.

26 février 2009 : M. Avraham NIR ambassadeur d'Israël arrivé en fin de séjour au Cameroun est reçu, au nom du Chef de l'État, par M. Laurent ESSO Secrétaire Général de la présidence de la république.

25-26 février 2009 : Cameroun Tchad - Séjour d'une délégation tchadienne conduite par le Premier Ministre tchadien Youssouf Saleh Abbas pour une concertation avec les experts camerounais sur des questions sécuritaires, commerciales, économiques et des transports.

25-28 février 2009 : Sécurisation du Golfe de Guinée - Le ministre des relations extérieures Henri EYEBE AYISSI conduit une délégation interministérielle à la réunion de concertation ad hoc sur la sécurisation du Golfe de Guinée à BATA en guinée équatoriale.

3-30 mars 2009 : Assemblée nationale - Tenue des travaux de la première session ordinaire de l'année législative 2009.

09-10 mars 2009 : Séjour au Cameroun de M. Alain JOYANDET, secrétaire d'État français chargé de la coopération et de la Francophonie.

17-20 mars 2009 : Visite officielle du Pape Benoît XVI au Cameroun.

Économie, finance, social

15 janvier 2009 : Louis-Paul MOTAZE, ministre de l'économie, de la planification et de l'aménagement du territoire et Peter THOMPSON, directeur développement et APE à la Commission Européenne signent à Yaoundé un accord de partenariat éco-

nomique consacrant l'ouverture des marchés entre le Cameroun et l'Union Européenne.

15 janvier 2009 : Le Cameroun et l'UE signent un accord de partenariat de 6,5 milliards pour soutenir le Programme d'Appui au plan de modernisation des douanes camerounaises.

10 février 2009 : Louis-Paul MOTAZE ministre de l'économie, de la planification et de l'aménagement du territoire et Jean Michel SEVERINO directeur général de l'Agence Française de Développement (AFD) signent un accord de 30 milliards pour un appui à l'éducation au Cameroun.

8-21 février 2009 : Coopération Cameroun Brésil - A l'invitation de la SODECAO, une délégation brésilienne d'experts spécialisés dans la transformation locale du cacao séjourne au Cameroun.

5 mars 2009 : Bauxite de Minim Martap - Jean Bernard Sindeu ministre de l'eau et de l'énergie et Peter Briger Directeur exécutif de Hydromine a signé les documents confiant l'étude de faisabilité du projet d'exploitation à la société américaine.

5 mars 2009 : Croisade contre l'épilepsie - Le ministre de la santé publique, André MAMA FOUUDA et Mireille CAYREYRE, directeur des maladies négligées chez SANOFI-AVENTIS, firme pharmaceutique, signent une convention de trois pour une meilleure prise en charge des malades.

31 mars 2009 : Coopération Cameroun Japon - Le ministre de l'économie, de la planification et de l'aménagement du territoire, Louis-Paul MOTAZE et l'ambassadeur du Japon, Keiji YAMAMOTO signent deux conventions d'un montant de 28,5 milliards pour la construction du corridor transfrontalier Nord-Ouest/Enugu (Nigeria) et des écoles primaires.

Sport et culture

17-28 février 2009 : Organisation de la 7e édition du Tour Cycliste international du Cameroun.

3-10 mai 2009 : 12e édition des Jeux Universitaires à Yaoundé.

1-6 juin 2009 : 13e édition du festival cinématographique «Ecrans noirs».

ZOOM

4 décembre 2008 : Mgr Christophe ZOA nommé évêque de Sangmelima.

29 décembre 2008:

- Pr AKO Edward OBEN nommé recteur de l'Université de Maroua;
- Pr Saïbou ISSA nommé Directeur de l'École Normale Supérieure de Maroua
- Youssoufa DAOUDA nommé PCA l'Université de Maroua;
- Dr Haman Djallo nommé Secrétaire Général.
- Oumarou BOUBA nommé recteur de l'Université de Yaoundé I.

30 décembre 2008 :

- M. Jean FOUANE AKAME nommé PCA de l'Université de Yaoundé I;
- M. Agbor TABI nommé PCA de l'Université de Yaoundé II;
- M. Maurice TCHUENTE nommé PCA de l'Université de Buéa.

18 février 2009 :

- Alfred BAGUEKA ASSOBO, nommé DG des impôts
- Hamadou SAMBO nommé DG du trésor

12 mars 2009 : M. Abraham SIZIMBOUE nommé DG par intérim de CAMPOST

17 mars 2009 : Pr OBAMA Marie Thérèse nommée Directeur de l'hôpital central de Yaoundé.

20 mars 2009 : Simon Pierre BIKELE nommé chef du protocole d'État.

mars 2009 : Olivier BEHLE élu président du GICAM.

Disparitions

22 décembre 2008 : Richard TOUNA, journaliste, directeur de publication de «Repères» et directeur de l'information à Radio Reine.

4 janvier 2009 : Jos Blaise ALIMA, journaliste et ancien rédacteur en chef de Jeune Afrique.

MODERNISER ET DÉMOCRATISER LES INSTITUTIONS POLITIQUES ET JURIDIQUES DU CAMEROUN : COMMENT SONNER L'ALERTE POUR VAINCRE L'INERTIE ?

Dans le souci de moderniser ses institutions politiques et juridiques, la République du Cameroun est tenue de **sortir de logiques de pouvoir fondées sur le gouvernement perpétuel et personnel**, gouvernement basé sur la centralisation autoritaire et arbitraire de l'autorité et de la légitimité par un président césarien. Il s'agit ainsi de contrecarrer les dynamiques de résistance, de persistance ou d'insistance d'une conduite malicieusement, licencieusement et pernicieusement centraliste du pouvoir basée sur la concentration et la captation présidentielles des chances de puissance et moyens de pouvoir accordés formellement aux organes exécutifs, législatifs et judiciaires de l'Etat camerounais. L'entreprise de modernisation démocratique pluraliste-constitutionnelle et libérale-républicaine de l'Etat du Cameroun à travers un parlementarisme décomplexé et délié exige de **neutraliser l'Etat de pouvoir perpétuel**.

La nécessité d'une modernisation institutionnelle, normative et procédurale de la politique officielle, aussi bien que citoyenne en République du Cameroun, n'est pas un vain mot, compte tenu des dynamiques de regain de vitalité des mécanismes concrètement autoritaires et monopolistes du présidentielisme impérial et providentiel basé sur une présidence perpétuelle entre 2004 et 2008. En effet, **l'ordre institutionnel et constitutionnel camerounais est exposé à une logique de reconquista autoritaire** qui vise à démanteler l'acquis démocratique, libéral et républicain accumulé entre 1990 et 1996 à travers une mutation tentant de canaliser puis de neutraliser l'Etat présidentiel de parti unique. La reconstruction et la reconstruction d'une machine présidentieliste et centraliste de pouvoir destinée à stériliser le pluralisme constitutionnel laborieusement mis en place entre 1990 et 2009, est un mouvement de restauration politique et juridique d'un conservatisme étatique antidémocratique, antirépublicain et antilibéral.

I-Revaloriser un aménagement sérieux des institutions démocratiques et constitutionnelles aux dépens d'un gouvernement arbitraire des institu-

tions

Entre janvier 1996 et mai 2009, la démarche d'assemblage et de pilotage des institutions de la démocratie pluraliste au Cameroun s'est avérée malicieuse, licencieuse et pernicieuse. C'est que les pratiques prédominantes de gestion fondatrice et opératrice de ces institutions publiques et officielles – censées instituer et consolider la polyarchie démocratique camerounaise – semble avoir été prioritairement conduite pour bloquer ou retarder la démocratisation pluraliste significative et effective au Cameroun. En effet, le groupe gouvernant principalement en charge de la réussite de cet aménagement politico-institutionnel et politico-constitutionnel a multiplié les artifices pour déformer ce programme de démocratisation dans un sens favorable à la survivance ou à la revitalisation de l'autoritarisme.

La pratique gouvernante d'aménagement des institutions politiques et constitutionnelles de la démocratie pluraliste au Cameroun, telle que développée par le leader présidentiel et sa classe gouvernante, alias classe présidentieliste, est essentiellement tournée vers la volonté de revigorer le gouvernement perpétuel. Ce faisant, il s'agit pour le groupe gouvernant de **capter de manière monopoliste et autoritaire les mécanismes politico-électorales de majorité représentative** parlementaire ou présidentielle, de manière à **verrouiller toute possibilité d'alternance démocratique et pluraliste par les élections**. Un tel art de gestion déloyale des institutions démocratiques-pluralistes s'est affirmé aux doubles plans des élections (entre 1997 et 2007) et de la conduite des réformes constitutionnelles (entre 1996 et 2008).

Avec une telle orientation gouvernante, l'évolution démocratique des institutions s'est trouvée freinée par le **développement des manœuvres autoritaires** de neutralisation du parlementarisme démocratique – républicain et libéral – constitutionnel par le retour triomphal du pouvoir perpétuel.

La pratique gouvernante favorisée et valorisée par les cercles dirigeants du régime du Renouveau a été opérée de manière à entraver une mise en œuvre cohérente,

consistante et constante du schéma institutionnel et constitutionnel consacré en janvier 1996. En opérant de la sorte, il s'est agi pour la machinerie gouvernante qui contrôle le pouvoir étatique dans le cadre de la République du Cameroun, **d'obstruer la matérialisation effective et significative du consensus politique sur la démocratisation pluraliste des institutions** laborieusement formé entre 1991 et 1996. C'est ainsi que, guidés par la volonté prédominante de réhabiliter le centralisme étatique personnel et patrimonial fondé sur la présidence perpétuelle, le leader étatique et sa coalition gouvernante ont concrètement bloqué le passage effectif à un Etat unitaire décentralisé, tel que prévu par la loi constitutionnelle du 18 janvier 1996.

Afin de relancer le mouvement de rationalisation et de modernisation démocratique de la République du Cameroun à travers la consécration constitutionnelle de l'Etat unitaire décentralisé, il est nécessaire d'adopter les mesures politiques et juridiques appropriées qui permettront de **donner un contenu concret à la décentralisation encore virtuelle en 2009**, 13 ans après sa consécration constitutionnelle. Pour ce faire, les politiques d'aménagement moderne des institutions constitutionnelles de la décentralisation doivent être menées de manière à ce que l'ensemble du cadre institutionnel de la décentralisation constitué de communes et de conseils régionaux soit effectivement mis en place. Il est alors question de pousser les autorités gouvernantes à compléter les lois d'orientation de la décentralisation adoptée en 2004 par de nouvelles dispositions législatives et réglementaires précisant le régime financier et managérial des collectivités décentralisées. Une telle évolution impose aussi que les autorités publiques compétentes convoquent effectivement des élections régionales.

II- Discipliner et rationaliser la conduite des réformes démocratiques et constitutionnelles au détriment de leur pilotage capricieux

La stratégie gouvernante de mise en place effective de l'architecture libérale et pluraliste de démocratisation des

institutions à travers la loi constitutionnelle du 18 janvier 1996, s'est également avérée lacunaire et fragmentaire quant à l'aménagement rapide de l'organisation bicamérale du pouvoir législatif consacré par la révision de janvier 1996. En effet, en mai cette exigence n'est toujours pas mise en œuvre en 2009, soit 13 ans après son adoption constitutionnelle. Cela fait que **la République du Cameroun continue pratiquement à fonctionner sous le régime du monacamérisme de fait** alors qu'elle est censée être organisée par un bicamérisme de droit. Il en résulte une distorsion entre la norme constitutionnelle énoncée et une réalité institutionnelle caractérisée par la prévalence de pratiques inconstitutionnelles ou extraconstitutionnelles.

L'absence de mise en place effective du Sénat (Chambre haute) à côté de l'Assemblée nationale (chambre basse) fait que l'ordre gouvernant continue à gérer les institutions en charge de pouvoir législatif en dehors du cadre constitutionnel annoncé d'organisation bicamérale du parlement. Un tel état de choses révèle que les autorités gouvernantes se préoccupent fort peu de mettre en place une gestion effective des organes étatiques de pouvoir législatif conforme à ce qui est prescrit par la loi fondamentale. C'est bien là l'expression d'une gestion capricieuse et indisciplinée des exigences d'un aménagement institutionnel approprié des organes de pouvoir législatif tel que cela est prévu par la loi constitutionnelle du 18 janvier 1996 portant révision de la constitution du 2 juin 1972.

L'absence de mise en place du Sénat conduit clairement à une distorsion du cadre constitutionnel d'organisation du pouvoir législatif qui doit être réparée avec célérité. Une telle exigence s'impose si l'on veut effectivement moderniser le processus parlementaire de formation de la volonté générale à travers la discussion et l'adoption de lois, tel que cela a été prévu par les dispositions appropriées de la loi constitutionnelle de janvier 1996. La modernisation effective du cadre institutionnel et constitutionnel de la République du Cameroun commande alors de mettre en œuvre de manière scrupuleuse ses dispositions constitutionnelles, selon une stricte observance de la constitutionnalité qui exige d'appliquer les normes énoncées par la loi fondamentale.

La modernisation du cadre d'organisation constitutionnelle de l'activité parlementaire en République du Cameroun, exige alors de sortir du bricolage institu-

tionnel privilégié par les autorités étatiques établies, comme on a pu le voir dans les manipulations politiques et juridiques pour imposer la révision constitutionnelle du 14 avril 2008. **Préoccupé de rétablir une présidence perpétuelle** délivré de toute limitation de mandats, le régime du Renouveau a fait un usage forcé et trafiqué des dispositions constitutionnelles pertinentes en matière de révision constitutionnelle, faisant dolosivement croire qu'un Congrès s'était réuni pour adopter la révision constitutionnelle querellée. Pourtant, si les autorités gouvernantes avaient eu à mettre préalablement en place le Sénat à côté de l'Assemblée Nationale, la manœuvre de révision constitutionnelle aurait été au moins impeccable dans le strict respect des procédures.

III- Mettre fin au brouillage juridique et politique de la responsabilité des gardiens de la Constitution

Les autorités gouvernantes favorables à l'arbitraire centraliste et présidentieliste du pouvoir perpétuel, n'ont pas non plus favorisé la mise en place en toute célérité d'un organe dûment compétent en matière d'arbitrage constitutionnel. Cette lenteur calculée qui fait que l'arbitrage constitutionnel reste confié à un organe transitoire plutôt que dévolu à un organe plein et ordinaire, est révélatrice du peu d'empressement des autorités gouvernantes à **favoriser l'institutionnalisation d'une juridiction exerçant effectivement un rôle de gardien de la Constitution**. En effet, la Cour Suprême, 13 ans après l'adoption de la loi constitutionnelle du 18 janvier 1996, continue à tenir lieu d'organe de veille constitutionnelle.

L'absence de mise en place effective de l'organe plein de vigilance constitutionnelle qu'est le Conseil constitutionnel, est une démarche que l'on ne peut considérer comme le fait du hasard. Il est en effet plus facile de mener une activité politique et gouvernante s'affranchissant des contraintes institutionnelles et normatives de l'organisation constitutionnelle dans un contexte où il n'y a pas un organe plein de régulation constitutionnelle. **Concrètement, le Conseil Constitutionnel reste toujours attendu** et c'est la Cour Suprême qui joue tant bien que mal le rôle de régulateur constitutionnel de transition. Un tel état de choses n'est pas pour défavoriser la prévalence d'un arbitraire gouvernant qui profite prioritairement à l'hyperprésidence intégrale-

ment restaurée lors de la révision d'avril 2008. La modernisation démocratique des institutions politiques et constitutionnelles de la République du Cameroun ne peut être conduite de manière sérieuse et scrupuleuse, en l'absence d'un agenda de mise en place accélérée et appropriée du Conseil Constitutionnel. Cela signifie que l'ordre gouvernant doit compléter la loi portant organisation et fonctionnement du Conseil Constitutionnel par des actes réglementaires permettant de rendre immédiatement opérationnelle, cet organe appelé à jouer **un rôle déterminant en matière de protection de la constitutionnalité**. Une telle évolution est nécessaire si l'on veut **donner une crédibilité réelle** à la revendication du statut d'Etat démocratique de droit par la République du Cameroun.

La modernisation sérieuse des structures institutionnelles de la démocratie pluraliste-constitutionnelle au Cameroun recommande de **mettre un terme à une politique opportuniste** de transition constitutionnelle indéfinie et infinie qui bloque l'installation définitive et active d'un véritable gardien juridictionnel de la constitution. Il s'agit de renforcer les bases juridiques et politiques d'un ordre constitutionnel de démocratie pluraliste. Ce faisant, en adoptant une telle évolution, la République du Cameroun pourra disposer de mécanismes pertinents et/ou performants devant garantir la reconnaissance élargie et approfondie du sens de la constitution et de la puissance de la constitution par le Conseil constitutionnel. Afin de renforcer l'installation et la consolidation significatives du Conseil constitutionnel comme régulateur indépendant et autonome de la vie politico-constitutionnelle et politico-institutionnelle, il peut être approprié d'élargir le champ du contrôle de constitutionnalité au-delà du contrôle par voie d'action, en incluant le contrôle par l'exception d'inconstitutionnalité.

En l'absence d'une conduite sérieuse et scrupuleuse d'un tel programme constitutionnel et institutionnel de modernisation de l'Etat, **la République du Cameroun reste imposée à de réelles incertitudes politiques**. C'est que la volonté de construire l'Etat pluraliste-constitutionnel reste limitée par les manœuvres favorables au gouvernement autocratique du pouvoir perpétuel qui peut les exposer à de fortes menaces guerrières dans les scénarios de succession présidentielle heurtée ou brusquée.

L'ÉCONOMIE CAMEROUNAISE : TOUJOURS À LA CROISÉE DES CHEMINS ?

Les priorités des autorités camerounaises en 2009 sont de trois ordres : relance de la croissance, amélioration du niveau de vie, lutte contre la corruption. En réalité, elles ne sont pas nouvelles puisqu'elles sont au centre des préoccupations gouvernementales depuis un certain nombre d'années. Quoi de plus normal puisqu'elles peuvent à juste titre être considérées comme des quêtes permanentes. Mais pour autant, l'évaluation du rythme et des progrès réalisés dans la poursuite de ces objectifs suscite quelques interrogations et constats qui rappellent à l'esprit le paradoxe du géant aux pieds d'argile. En effet, les performances de l'économie camerounaise sont sans commune mesure avec le discours politique et les attentes des populations. Cette faible corrélation amène à formuler des réserves quant à la pleine maîtrise par les autorités aussi bien du cap que du plan de navigation en matière économique.

Le paradoxe du géant aux pieds d'argile

Avec un **taux de croissance** qui oscille entre **3% et 3,4% en moyenne**, le Cameroun se situe loin de la trajectoire des 7% de croissance réelle en moyenne annuelle nécessaire jusqu'en 2015 pour at-

teindre les objectifs du millénaire pour le développement. Ces résultats, confrontés au **taux de croissance démographique de l'ordre de 2,7 %**, peut donner à penser que l'économie camerounaise fait du sur place. **Ce constat de quasi-stagnation économique** est quelque peu troublant eu égard aux retombées financières issues du relâchement de la contrainte extérieure dans le cadre de l'atteinte du point d'achèvement de l'initiative PPTE. Est-ce à dire que les performances économiques du Cameroun auraient été alarmantes sans cette bouffée d'oxygène ?

Autre sujet de préoccupation, la publication des résultats de la troisième enquête camerounaise des ménages.

En 2007, ECAM III estime la population camerounaise à près de 17,9 millions d'habitants, dont 7,1 millions de pauvres. En valeur absolue, il apparaît une **augmentation de la population pauvre entre 2001 et 2007**, atténuée par la stabilité des rapports en valeur relative : 12,8% en 2001 et 12,3% en 2007.

Ces faits et chiffres convergent vers un paradoxe : **le Cameroun est un pays potentiellement riche et tendanciellement pauvre.** D'où le contraste entre les politiques apparemment cohérentes ainsi que les ressources affectées à leur mise

en œuvre d'une part, et les résultats obtenus en matière de croissance soutenue et de réduction de la pauvreté d'autre part.

La nécessité d'une politique économique plus ambitieuse

Les trois piliers de la politique économique semblent être **la formulation d'une vision stratégique prospective, le développement des infrastructures et la bonne gouvernance.** Apparemment le gouvernement en a conscience et s'y emploie. Mais, il demeure toujours cette fameuse question de timing. Devra-t-on attendre aussi longtemps que la mise en place de l'Agence Nationale de Promotion des Investissements, la construction d'un deuxième pont sur le Wouri, la mise en œuvre des conclusions de la Commission de Réforme fiscale ou des résolutions du CIESP ? **Au-delà des stratégies globales, il y a des priorités sectorielles à établir ou à redéfinir** afin que la crise alimentaire ne sévisse plus au Cameroun comme dans un pays sahélien, que la crise énergétique n'est pas la même ampleur au Cameroun que dans un pays non pétrolier ou dépourvu de ressources énergétiques.

UN PACTE DE SECURITE ET DE STABILITE SOCIALES

La consolidation d'un pacte de stabilité sociale du Cameroun ne peut se mettre en place de manière décisive sans une réforme approfondie des mécanismes de protection sociale. C'est qu'en effet, de nombreux acteurs et groupes de la société camerounaise sont confrontés à de sérieux problèmes d'insertion et d'intégration sociales. Les mécanismes organisés et institutionnalisés de solidarité ne parviennent pas à prendre en charge les immenses problèmes d'assistance et de subsistance qu'affrontent de nombreux acteurs de la société confrontés à une pauvreté et à une précarité structurelles et systémiques. La dynamique de la cohésion sociale est extrêmement relâchée du fait de la forte exposition de nombreux groupes aux rigueurs de l'indigence et de l'indignité. Les réformes politico-économiques

d'ajustement néolibéral et globalo-libéral n'ont pas, loin s'en faut, favorisé la prise en charge des énormes problèmes d'assurance et d'assistance dans une société englobante, où les positions formelles de travail et d'emploi disponibles dans les secteurs public et privé, ne peuvent répondre à une demande largement supérieure à l'offre. En effet, la crise structurelle de l'emploi et du travail a favorisé l'installation chronique du chômage qui affecte une majorité significative de la population active.

I- Un système existant lacunaire et fragmentaire de sécurité sociale

Dans de telles conditions, même le recours au(x) secteur(s) informel(s), n'a pas permis de réduire les tensions sociales et économiques créés par la base

extrêmement étriquée et régressive du salariat ou même du travail indépendant. Un tel contexte de pauvreté et de précarité généralisées n'a certainement pas favorisé la consolidation et la diversité du système existant de sécurité sociale.

Le système de sécurité sociale prévalent au Cameroun est un système lacunaire et fragmentaire dont les dispositifs sont incomplets quant à la formation et l'opérationnalisation de mécanismes de protection sociale. C'est que la base de la prévoyance sociale est demeurée organisationnellement étriquée, limitée qu'elle est à une population active salariée à la taille réduite. Ensuite, le principal système de protection sociale qu'est la CNPS a dû pâtir de déficiences managériales exprimées dans une sévère crise de liquidité et des délais dans la fourniture de ses prestations. Le système CNPS essen-

tiellement défini autour d'une population salariée réduite, ne permet pas de faire accéder de nombreuses catégories de la population aux avantages de la protection sociale.

La CNPS n'a pas pu échapper à une érosion de ses prestations devant gérer, entre les années 1980 et 1990, les effets d'une dégradation durable de l'économie qui s'est répercutée dans son système opérationnel à travers d'importantes tensions de trésorerie dues aux problèmes croissants de cotisation, de mobilisation, de prélèvements obligatoires. Comme d'autres organismes publics ou parapublics, la CNPS a dû faire face à la nécessité de la gestion canalisatrice et restrictive des déficits budgétaires. Par ailleurs, le système souffre du fait de son insuffisance de diversification, n'offrant pas de prestations en matière d'assurance-maladie ou d'assurances-chômage. Dans ces conditions de restriction de sa structure et de sa couverture, le système de la CNPS n'est pas toujours parvenu à assurer avec efficacité et célérité la redistribution sous forme de prestations ou de remboursements de frais aux cotisants, lesquels contributeurs sont des employeurs ou des salariés.

II- Un dispositif actuel de protection sociale à réformer

Afin de mieux prendre en compte les exigences de couverture des risques par les mécanismes de protection sociale, il convient de renforcer une démarche de solidarité allant au-delà de la solidarité des employeurs et des salariés, par le renforcement de la solidarité encore faible des générations pour la retraite et de la solidarité fiscale sur les contributions de la communauté nationale pour faire face à certaines calamités (chômage, sous-emploi, maladies). Cela implique donc de définir et d'appliquer différents régimes de protection sociale permettant

de prendre en charge de nombreux problèmes d'équité et de solidarité. Ainsi, au volet existant de la retraite, il serait possible d'ajouter le volet du chômage. De même, il conviendrait de renforcer et de compléter un volet protection contre les maladies.

Le système de protection sociale gagnerait à être développé comme mécanisme décisif de redistribution. Pour cela, il importe que ce système puisse être étendu au-delà des couches du salariat, afin de pouvoir explorer et exploiter de nouveaux bassins de cotisation et de contribution, en s'ouvrant notamment aux couches défavorisées reléguées dans le(s) secteur(s) informels. Des régimes nouveaux et allégés en termes de prélèvement pourraient également être mis en place pour prendre en charge les problèmes des travailleurs indépendants et libres, de petite ou moyenne portée. De nouvelles prestations (chômage, premier emploi, cotisations pour insertion des jeunes, contrat d'insertion) pourraient être imaginées, même si cela pose le problème de la mobilisation de ressources appropriées telles que des impôts de solidarité sociale ou nationale. En plus des pensions familiales et des pensions retraites, on pourrait imaginer que des caisses spécifiques soient chargées de gérer de prestations telles que les assurances-maladies ou les assurances-chômagés.

III- Une dynamique innovante d'organisation d'un grand pacte social de solidarité

Pour imaginer une telle réorientation du système de la sécurité sociale, à même de gérer avec efficacité de nouveaux défis comme le sort des sans-emploi, l'insertion des jeunes, la reconversion professionnelle ou la prise en charge renforcée des maladies, il conviendra de diversifier les menus offerts par la carte de la protection sociale avec l'introduction ou le

renforcement de mécanismes de capitalisation à côté des mécanismes de répartition. Tout cela, bien entendu, suppose que le système redistributeur et correcteur qu'est la protection sociale soit alimenté en ressources et en orientations par un cours consistant et constant de développement économique. La qualité et l'efficacité de la protection sociale dépend alors de l'organisation et de l'institutionnalisation d'un pacte de sécurité sociale devant gérer les contraintes de la solidarité sociale et de la discipline budgétaire, les impératifs de la protection et ceux de la maîtrise des dépenses et coûts.

IV- Un Etat social basé sur un pacte général de sécurité sociale

Le pacte général de sécurité sociale suppose aussi de bâtir une architecture institutionnelle couplant un cadrage réglementaire impliquant l'Etat comme régulateur avec un pilotage paritaire des différentes branches et régimes associant pouvoirs publics, employeurs et salariés et/ou représentants de communautés de communautés et associations. Le pacte général de sécurité sociale ne peut être adopté de manière viable que s'il est soutenu par un processus soutenu de création des richesses et des emplois aussi que de mécanismes appropriés de protection sociale. Un tel pacte est constitué comme un véritable accord général de politique sociale permettant de créer le consensus politique indispensable à l'organisation et à l'opérationnalisation de régimes différenciés de protection sociale capables de traiter sans exclusive les problèmes d'un éventail large et divers de groupes sociaux inclus dans ce pacte en tant que groupes reconnus et gérés. C'est en traçant de telles lignes d'évolution que l'on renforcera les capacités d'un Etat social à même de répondre aux attentes de protection sociale des Camerounais.

COMMENT REDYNAMISER LA LUTTE CONTRE LE CHÔMAGE AU CAMEROUN ?

En 2005, selon les statistiques de l'Institut National de la Statistique (INS), le **taux de chômage au Cameroun est estimé à 4.4%**. Ce chiffre, surprenant, semble indiquer que le Cameroun est à l'abri du chômage. Il n'est cependant que le reflet des différences subtiles dans la définition et la mesure du phénomène de chômage.

Mesure et ampleur du chômage au Cameroun

Selon la définition internationale du BIT (Bureau International du Travail), est chômeur toute personne n'ayant pas travaillé (ne serait-ce qu'une heure) lors de la semaine précédant l'enquête, et ayant recherché un emploi au cours du mois précédent l'enquête. **Cette définition exclut**

les chômeurs découragés, c'est-à-dire les personnes n'ayant pas travaillé (ne serait-ce qu'une heure) lors de la semaine précédent l'enquête mais étant disponible pour travailler si on leur en offrait un emploi. La prise en compte de cette dernière catégorie situe le taux de chômage au Cameroun en 2005 à 6.2%. Si ce chiffre est supérieur au taux de chômage estimé au sens du BIT, il

reste toujours très faible, pour qui connaît la réalité socio-économique camerounaise.

Ces statistiques ne permettent pas d'appréhender de manière claire le phénomène du chômage au Cameroun parce qu'elles ne mesurent pas le sous-emploi et/ou le chômage déguisé c'est-à-dire des emplois à productivité marginale nulle ou très faible (opérateurs de call box, vendeurs ambulants...). De manière plus précise, il existe deux formes de sous-emploi, le **sous-emploi visible** et le sous-emploi invisible. Le sous-emploi visible concerne **des personnes** qui, involontairement, **travaillent moins de 35h/semaine**. Il touche selon les statistiques officielles **12.7% de la population active occupée**. Le **sous-emploi invisible** concerne les travailleurs dont la rémunération est inférieure au **minimum horaire garanti (l'équivalent de 23 500 FCFA/mois pour 40h de travail par semaine)**. Cette forme de sous-emploi touche 69.3% des travailleurs. **Au total, le sous-emploi global touche au Cameroun 75.8% d'actifs**. C'est ce chiffre qui reflète mieux la situation de chômage au Cameroun.

Caractéristiques du chômage au Cameroun

Le chômage et le sous-emploi présentent trois principales caractéristiques au Cameroun :

1) C'est un phénomène qui **frappe la population jeune** de manière relativement importante notamment les 25 – 29 ans dont le taux de chômage s'élève à 24.71% selon les statistiques du ministère de la jeunesse.

2) **Le taux de chômage s'élève avec le niveau de qualification**. Au sens du BIT, Le taux de chômage des diplômés de l'enseignement supérieur est ainsi estimé à 13.4% de la population active; 8.6% pour les diplômés de l'enseignement secondaire; 3.1% pour les diplômés de l'enseignement primaire et seulement 0.5% pour les non diplômés. La même tendance est également observée lorsque l'on considère la définition élargie. Le taux de chômage des diplômés de l'enseignement supérieur est estimée à 17%, celui des diplômés de l'enseignement secondaire à 11.8%, celui de l'enseignement primaire à 4.4% et celui des non diplômés seulement de 1%.

3) **Le chômage est plus important en zone urbaine qu'en zone rurale**. Le taux de chômage au sens du BIT en milieu urbain, pris de manière globale, est estimé à 10.7% chiffre qui est inférieur au taux ob-

servés à Yaoundé et Douala qui sont respectivement de 14.7% à 12.5%;

Le dispositif de lutte contre le chômage

La lutte contre le chômage au Cameroun est assurée de façon principale **par le ministère de l'emploi et de la formation professionnelle** et de façon accessoire par d'autres ministères tels que le ministère de la Jeunesse. Le ministère de l'emploi assure notamment la tutelle du Fond National de l'Emploi (**FNE**), créé le 27 Avril 1990. Le FNE a mis au point un certain nombre de programmes pour réduire le taux de chômage au Cameroun. Il s'agit notamment du PED (**Programme Emploi Diplômé**) et du PADER (**Programme d'Appui au Développement des Emplois Ruraux**). Le PED vise les jeunes diplômés sans expérience professionnelle. C'est un **programme de stage pré-emploi** dont le but est d'apporter à ses bénéficiaires une qualification en même temps qu'une expérience pratique afin de faciliter leur insertion dans le circuit de production. Les statistiques du FNE indiquent qu'au 31 décembre 2008, 3 441 jeunes ont bénéficié de ce programme. **Le PADER a pour but d'aider les jeunes ruraux à améliorer leur système de production ainsi que leurs revenus** avec l'appui des ONG dans les domaines de l'agriculture, de l'élevage, de la pisciculture... Au 31 Décembre 2008, 18 064 jeunes ont bénéficié de ce programme et les projets financés dans le cadre du PADER ont généré 113 616 emplois. A la même date, 20 211 jeunes ont bénéficié d'appui à la création d'auto-emplois ou de micro-entreprises qui ont généré 34 878 emplois. Le PIAASI (**Programme Intégré d'Appui aux Acteurs du Secteur Informel**) est un programme du ministère de l'emploi qui vise également la promotion de l'auto-emploi dans le secteur informel. **Au ministère de la jeunesse, le Programme d'Appui aux jeunes Ruraux et Urbains pour la Lutte contre la Pauvreté (PAJER – U)**. L'objectif du programme est de promouvoir l'insertion socio-économique des jeunes camerounais non scolarisés et déscolarisés (diplômés ou non) âgés de 15 à 30 ans par le biais d'une mobilisation sociale et d'un encadrement technique et financier en vue d'en faire le moteur véritable du développement de la nation. D'autres initiatives à l'instar du projet CAPAM (**Cellule d'Appui et de Promotion de l'Artisanat Minier**) soutenu par le ministère de l'industrie, des mines, et du développement technologique existent.

Les insuffisances du dispositif actuel

Ces programmes sont tous financés sur ressources PPTTE. A l'analyse, il apparaît que au cours des dernières années, les programmes publics de lutte contre le chômage ont mobilisé d'importantes ressources financières alors que **les résultats semblent très largement en dessous des espérances**. Il suffit de rappeler que en 2007, la population âgée de 15 à 30 ans est estimée à près de 5 millions d'individus. Les programmes existants accordent aussi une **place très importante à l'auto-emploi ce qui semble s'apparenter à une politique de renforcement de l'économie informelle**, l'employeur en dernier ressort, puisque près de 90% de la population active occupée exerce dans ce secteur au Cameroun selon les données de l'INS.

Pour dynamiser la lutte contre le chômage, il est nécessaire de **réduire le nombre d'acteurs** (ministères et autres structures publiques) qui interviennent dans le secteur. Cette politique aurait l'avantage de réduire les coûts des programmes publics de lutte contre le chômage dont **une évaluation coût-efficacité serait par ailleurs nécessaire**. Une réduction significative du chômage ne peut en effet provenir que d'une croissance plus forte de l'économie camerounaise. Cela ne sera possible que si l'Etat est en mesure de mettre en place des infrastructures dont ont besoin les entreprises pour produire à moindre coûts. Il s'agit notamment de la fourniture d'énergie, des infrastructures de communication, d'un système éducatif de qualité, notamment dans le domaine de l'enseignement technique et technologique. Ces infrastructures nécessitent des coûts importants et leur financement doit être privilégié. Pour cela, il est capital de **mieux utiliser les ressources PPTTE et ne pas les engager dans de nombreuses structures de développement de l'auto-emploi dont l'impact global est incertain en comparaison des moyens financiers mobilisés**. Enfin, les programmes de lutte contre le chômage doivent cibler des secteurs bien précis dans lesquels le Cameroun dispose ou peut disposer d'un avantage comparatif et être compétitif. Dans le secteur agricole, on peut penser à la production de certaines tubercules ou fruits et à l'installation de jeunes agriculteurs dans des localités où ils disposeraient d'un encadrement adéquat pour mener à bien cette ou ces activités. Cette stratégie de spécialisation peut avoir un impact plus important en termes de lutte contre le chômage que les stratégies globales de financements d'activités dans un trop grand nombre de secteurs.

ELECAM : UNE ÉVOLUTION VERS L'INDÉPENDANCE DU RÉGULATEUR ÉLECTORAL

Contrairement à sa devancière, l'ONEL, Elections Cameroon (ELECAM) est un organisme indépendant chargé de l'organisation, de la gestion et de la supervision de l'ensemble du processus électoral et référendaire.

ELECAM est doté d'une personnalité juridique et jouit d'une autonomie de gestion.

Les membres d'ELECAM, dans l'exercice de leurs fonctions, ne doivent, en aucun cas, solliciter ou recevoir d'instruction ni d'ordre d'une autorité publique ou privée. Ils ne peuvent être poursuivis, recherchés, arrêtés, détenus ou jugés pour des opinions émises dans le cadre de leurs fonctions.

Sauf cas de flagrant délit, les membres d'ELECAM ne peuvent faire l'objet de poursuites judiciaires pendant l'exercice de leurs fonctions.

Le Conseil Electoral veille au respect de la loi électorale par tous les intervenants de manière à assurer la régularité, l'impartialité, l'objectivité, la transparence et la sincérité des scrutins. Il hérite de toutes les attributions précédemment échues au MINATD en matière électorale, en amont du processus et en aval, de la révision des listes électorales, à la publication des résultats. C'est un dessaisissement de toutes les attributions de la sous Direction des élections du MINATD, des autorités préfectorales et de l'ONEL en faveur d'une seule structure.

La mise en place effective d'ELECAM vise certainement à ouvrir une nouvelle ère dans la gestion globale des consultations électorales et référendaires au Cameroun, avec pour élément majeur la fin programmée de toute sorte d'interférences de l'administration. La partialité de l'administration et surtout l'action des sous-préfets accusés de tripatouillages sur les listes électorales et de falsification des procès verbaux consignants les dépouillements des élections est ainsi

écartée.

- Une indépendance contrôlée ?

La loi dispose que les membres d'ELECAM seront désignés parmi les personnalités indépendantes de nationalité camerounaise, réputées pour leur stature, leur rectitude morale, leur patriotisme, leur neutralité et leur impartialité. Leur désignation doit se faire par le président de la République après consultation des forces vives de la Nation. Et justement la loi pêche par un vide juridique sur la nature de l'avis de la personne consultée. Cette dernière émet-elle un avis facultatif, un avis obligatoire ou un avis conforme ? Rien n'est prévu.

Les contestations enregistrées de la part des partis d'opposition après la nomination des membres d'ELECAM par le président de la République, indiquent que celui-ci n'a pas tenu compte de propositions formulées en novembre 2006, au premier Ministre. Ce qui revient à dire que les avis des personnes consultées sont obligatoires, mais facultatifs.

Résultat, le président du conseil électoral, qui assure également les fonctions de président d'Elections Cameroon, est un haut cadre de l'administration et du parti au pouvoir. En effet, Fonkam Samuel Azu'u a effectué l'essentiel de sa carrière au sein de l'administration. D'autres membres sont des anciens ministres et un ancien Gouverneur de province, c'est-à-dire des personnalités qui ont vis-à-vis du président de la République, une relation de crainte révérencielle et d'espoir d'être réhabilité un jour en cas de réélection de ce dernier à la magistrature suprême.

- L'ingratitude républicaine est garante de l'indépendance d'ELECAM.

Deux évidences démontrées par l'expérience peuvent orienter le fonctionnement d'ELECAM:

1) À peine s'est-on désaltéré qu'on tourne le dos à la fontaine : à peine a-t-on pressé l'orange qu'on la jette. Ce qui a cours dans la vie courante, est valable dans le monde politique.

2) Les institutions sont ainsi faites que lorsqu'une d'elle est créée et qu'on lui octroie une indépendance textuelle, cette institution tend à se donner l'indépendance factuelle. Elle recherche l'espace vital qui lui est nécessaire pour son indépendance, son lebensraum, mot allemand qui renvoie à l'idée de territoire suffisant pour, dans un premier temps, assurer sa survie, et dans un deuxième temps, favoriser sa croissance. Ce faisant, elle s'éloigne de son géniteur et développe une sorte d'ingratitude, du reste compréhensible chez les êtres vivants. C'est cette ingratitude républicaine qui garantira à coup sûr, l'indépendance d'ELECAM dans la régulation électorale, indépendamment de la couleur politique de ses membres. Aux Etats unis, les neuf juges de la Cour Suprême sont tous nommés par le Président de la République. Ceci n'a jamais empêché à un juge américain de dire le droit ; tout dépend de la pression que chaque peuple exerce sur la conscience collective sur ses préférences. Tout dépend aussi de l'utilité marginale que les membres d'ELECAM nommés, tireront du choix à opérer entre la gratitude à témoigner à leur bienfaiteur et l'ingratitude qui résulte de la prise en compte de la pression populaire.

La démocratie procède d'une double légitimité : une légitimité à l'entrée du système qui réside dans la correspondance entre les préférences des citoyens et les choix politiques, c'est le gouvernement par le peuple ; une légitimité de sortie qui implique l'effectivité du contrôle que les citoyens exercent sur les résultats c'est-à-dire sur leur destin, c'est le gouvernement pour le peuple.

COMMENT RENFORCER LA LUTTE CONTRE LA CORRUPTION AU CAMEROUN

Si les autorités camerounaises ont mis en place depuis 2005 et 2006, un dispositif de lutte contre la corruption, cet appareil ne semble pas encore avoir déployé toute sa capacité opérationnelle et organisationnelle. Au cœur de ce dispositif actionnant aussi bien des

organes de l'exécutif tels (Contrôle Supérieur de l'Etat, Ministère de la Justice, Délégation Générale à la Sûreté Nationale, Secrétariat d'Etat à la Défense chargé de la Gendarmerie Nationale), aussi bien que judiciaires (Tribunaux de grande instance, cours d'appel, Cour Suprême), il

y a la position pivotale de la Présidence. C'est que **l'opération gouvernante de lutte contre la corruption au Cameroun connue sous le nom d'Opération Epervier est politiquement et bureaucratiquement encadrée et configurée, a tel point qu'on peut s'interroger sur**

son autonomie.

Le déploiement et le développement manœuvriers aussi bien que procéduraux de l'Opération Epervier sur le plan judiciaire, s'opèrent en fonction de cadrages gouvernants susceptibles d'en affecter la cohérence et l'autonomie. Il ne paraît pas assuré que l'ensemble - d'ailleurs plus ou moins consistant - d'actions en justice menées au cours de cette opération, se déroule de manière à conforter et à confirmer le rôle déterminant des organes du pouvoir judiciaire dans sa conduite. Une telle perception ne transparait pas seulement dans la conduite procédurale et processuelle des actions en justice menées à ce sujet. Cela apparaît également dans la construction institutionnelle au demeurant fort hétérogène pour les dossiers traités dans le cadre de l'Opération Epervier, construction qui met en scène au-delà de la variété des agences étatiques y intervenant, une position de surplomb de l'exécutif gouvernant.

La gestion chaotique et erratique des dossiers judiciaires liés à l'Opération Epervier comme croisade anti-corruption

La conduite des différentes procédures judiciaires ouvertes et gérées dans le cadre des différents volets et compartiments de l'Opération Epervier, met en présence de la présence tutélaire et parfois tatillonne du Ministère de la Justice et du Garde des Sceaux, chef de ce département. Par ailleurs, la mise en exergue de ces actions est généralement opérée pour célébrer la sagacité politique du président de la République qui est présenté, par une véritable action de marketing politico-institutionnel, comme le grand stratège de cette opération. Or, une telle démarche de communication gouvernante a pour effet pervers de ne pas suffisamment souligner l'indépendance de la justice dans une orientation bien comprise de séparation de pouvoirs.

La conduite des différents dossiers - SIC, Crédit Foncier, FEICOM et Port Autonome de Douala - a également révélé les incohérences organisationnelles et opérationnelles de la machinerie judiciaire et/ou disciplinaire de lutte contre la corruption. **Ainsi, la mise en branle judiciaire de l'Opération Epervier a permis de mettre en lumière de nombreuses faiblesses de l'appareillage judiciaire au Cameroun** (non-respect du nouveau code de procédure pénale, retard et qualité déficiente du travail

d'instruction et d'enquête, insuffisante maîtrise du contenu technique des dossiers instruits, insuffisante préparation des dossiers, lourdeurs des procédures de jugement, récurrences des pesanteurs formelles ralentissant l'examen au fond des affaires, hétérogénéité des procédures d'enquête et d'investigation, flou sur la motivation juridique des décisions de justice prononcées, usage politiquement discrétionnaire et/ou discriminatoire du principe de l'opportunité des poursuites, incrimination ex post des personnes interpellées, détentions préventives hors-délais).

Pour toutes ces raisons, la conduite judiciaire de l'Opération Epervier n'a pas nécessairement offert une meilleure lisibilité de l'action déployée par les organes du pouvoir judiciaire en matière de lutte contre la corruption. **La visibilité de cette action gouvernante de lutte contre la corruption au Cameroun est également brouillée par les interférences multiples** pouvant intervenir notamment entre le Ministère de la Justice et la Présidence de la République, le Contrôle Supérieur de l'Etat et le Secrétariat Général de la Présidence de la République. **Il en est résulté un sentiment d'incohérence dans l'évaluation des différentes actions en justice censées s'inscrire dans le cadre de cette Opération Epervier.** Par ailleurs, il est à noter que cette démarche gouvernante n'a que très peu - ou pas du tout - fait appel concrètement à la Commission Nationale Anticorruption (CONAC).

L'Opération Epervier a aussi souffert de la multiplicité de pôles d'action (Secrétariat général de la Présidence, Contrôle Supérieur de l'Etat, Ministère de la Justice, Secrétariat d'Etat à la Défense chargé de la Gendarmerie Nationale, Délégation Générale à la Sûreté Nationale, sans que soit explicitement et/ou formellement institué un centre de coordination de l'Opération Epervier. En effet, afin de réduire l'incohérence organisationnelle et opérationnelle de l'Opération Epervier, il peut être avisé et approprié de mettre en place un comité inter-agences ou inter-services de coordination à même de préciser les rôles spécifiques, partagés ou reliées des différents opérateurs associés à la chaîne des intervenants se basant sur un tel mécanisme, il serait possible d'en faire un lieu politique et technique d'arbitrage où se croisent les préoccupations politiciennes de cadrage et les exigences bureaucratiques de pilotage.

La nécessité d'un mécanisme opérationnel et organisationnel de coordination de la lutte contre la corruption dans l'Opération Epervier

La mise en place d'un mécanisme de coordination (inter) organisationnelle, vise à faciliter la mise en cohérence et en convergence des différents dossiers politico-judiciaires, compte tenu du souci de consolider l'opération anticorruption par la mise en place d'un trésor commun de techniques et de procédures de traitement de ces dossiers. Il est aussi approprié de faire fonctionner ce mécanisme de coordination comme un outil permettant de bien fixer et déterminer les compétences de chaque intervenant par rapport aux dossiers examinés. Ce faisant, un tel mécanisme de concertation aiderait à la sélection des canaux institutionnels et organisationnels les plus pertinents pour le traitement d'un dossier, dans sa forme, son fond et avec les procédures appropriées. C'est donc du contrôle du caractère pertinent et performant d'une division du travail qu'il s'agit.

La conduite perspicace et sagace d'une opération de la lutte contre la corruption nécessite en effet qu'il y ait, au-delà d'un mécanisme de coordination, une agence étatique qui opère comme régulateur central et travaille à construire un cadrage général des actions en justice effectuée à ce sujet.

Il est par ailleurs essentiel que ce mécanisme de coordination soit politiquement piloté par une instance de l'exécutif (Secrétariat général de la Présidence ou Premier ministre, organes appuyés par le ministère de la Justice) même si son secrétariat permanent est confié à une agence technique. En opérant de la sorte, il deviendra alors possible de disposer d'un mécanisme d'arbitrage et de gestion des conflits entre services ou agences concernés, impliqués et/ou engagés dans le champ politique d'action et de décision formé par l'Opération Epervier en tant que démarche anti-corruption.

L'exigence d'une consolidation politico-institutionnelle de la lutte contre la corruption : un appui pour le renforcement de l'Opération Epervier

Le renforcement de la lutte contre la corruption ne s'opère pas seulement aux plans organisationnel(s) et opérationnel(s). Il est aussi une évolution qui ne peut être obtenue qu'à travers la consolidation de mesures institutionnelles déjà prises. **Ainsi, une telle dynamique ne peut se**

développer de manière performante et puissante sans que l'on mène une action de pédagogie institutionnelle ne se limitant pas aux seuls volets de la détection et de la répression.

En effet, la consolidation d'institutions d'intégrité prioritairement tournées vers la prévention est décisive. La commission de déclaration des biens et avoirs doit ainsi être mise en place avec célérité, afin de concrétiser les règles constitutionnelles de transparence posées par l'article 66 de la Constitution révisée par

la loi du 18 janvier 1996.

Le renforcement de la lutte contre la corruption exige de consolider l'autonomie organique et statutaire de la CONAC aussi bien que son autonomie matérielle, fonctionnelle et financière. Une telle orientation est à traduire au plan politique par la finalisation politique et technique d'une loi anticorruption unifiant et clarifiant les règles nationales autour de l'objectif de l'incorporation des règles établies par la Convention des Nations Unis contre la Corruption

signée à Mérida en 2003 et ratifiée par le Cameroun en mai 2005. Une telle loi anticorruption couvrirait les domaines de la lutte contre la corruption (Régulation, Prévention, Dissuasion, Répression, Réparation etc). C'est au cœur de ce dispositif législatif qu'il conviendrait de positionner une CONAC nouvelle version capable d'être, de manière performante et convaincante, le régulateur central en matière de lutte contre la corruption.

POUR UNE COOPÉRATION EN ZONE CEMAC

Chacun sait que la CEMAC compte six (6) Etats aux potentialités différenciées et aux performances économiques inégales. Si le Cameroun et le Gabon se présentent comme les deux pays stables, ils représentent également à eux deux 54 % du PIB de la CEMAC. En matière de potentialités économiques, c'est le Cameroun qui fait figure de « locomotive de la CEMAC » (Les Afriques du 27 mars 2009) en disposant de l'économie la plus diversifiée et la moins dépendante.

Entre l'Etat le plus riche de la CEMAC en terme de PIB (le Cameroun) et le plus pauvre (la RCA), l'écart en 2007 est de 1 à 11 ; la RCA ne représente que 3% du PIB de la CEMAC.

Des besoins énormes

Et pourtant, les besoins de la RCA sont énormes et la situation sociale des Centrafricains dramatique : pas de médecin anesthésiste dans tout le pays, pas davantage de pédiatre, des classes de lycées bondées à 250 élèves dans la capitale, un état civil déliquescant, un taux d'alphabétisation de 49% en 2005, une espérance de vie en recul de 48 ans en 1988 à 42 ans en 2003. Comment alors pour ce pays de 4 millions d'habitants, peu peuplé (densité de l'ordre de 7 habitant au km²) et enclavé, faire face au besoin aigu de cadres ?

Pour un programme d'échange encadré des ressources humaines

Un programme de coopération dans le

cadre de la CEMAC pourrait être initié au bénéfice des pays membres. En effet, certains pays de la CEMAC comme le Cameroun ou le Gabon connaissent un important chômage des jeunes diplômés. Pourquoi ne pas monter un programme de coopération sud/sud CEMAC capable de proposer un débouché à ces jeunes ? Cela permettrait de renforcer une intégration régionale effective entre les pays de la CEMAC et de sortir des stratégies individuelles que l'on constate déjà à Bangui ou à Ndjamena. Le coût de cette coopération serait bien évidemment moins élevée et plus adaptée aux objectifs politiques et d'intégration économique de la région qu'une coopération Nord/Sud classique.

COUPON D'ABONNEMENT à Conjoncturis

A retourner, dûment complété, avec votre règlement à l'ordre de la FPAE:

FPAE B.P.: 164 Yaoundé-Cameroun Tél./Fax : (237) 22 23 39 01, (237) 22 22 31 49
E-mail: fpae@globalnet.cm

Nom Prénom(s)
Société ou institution Fonction
Adresse Tél/Fax
E-mail
Ville pays

	Nbre	Tarifs en (Fcf)	Tarifs en Euro	Total
Abonnement annuel (3 numéros)		20 000	31	
Montant total				

- Espèces
 Chèque à l'ordre de la FPAE (Cameroun et France)
 Mandat à l'ordre de la FPAE

Date et signature

Il est désormais évident que la crise financière internationale qui a pris source aux Etats-Unis a épargné le Cameroun, du moins provisoirement et sous certains aspects. Les raisons sont tout aussi simples qu'évidentes : l'absence de marchés financiers d'envergure internationale, la discipline monétaire qu'impose l'appartenance à la Zone euro ainsi que la soumission voilée à l'orthodoxie néoclassique des institutions de Bretton Woods, toutes choses qui minimisent les risques de dérapages d'une politique monétaire endogène. Comme quoi, « à quelque chose malheur est bon ». Mais la prime à la marginalisation semble bien avoir des limites. Et pour cause ! La crise a basculé de la finance à l'économie réelle, c'est pourquoi elle se manifeste aujourd'hui dans la sphère de la production et de la consommation des biens et des services. Du fait des marchés financiers embryonnaires, c'est dans la sphère du réel que les interdépendances économiques sont les plus fortes entre les pays d'Afrique et ceux du reste du monde. Il serait intéressant d'appréhender de manière sommaire les mécanismes par lesquels la faillite de l'une des plus importantes banques américaines, Lehman Brothers, pourrait influencer négativement sur le cours de l'activité économique au Cameroun d'une part, et d'identifier quelques mesures de politique économique susceptibles d'y atténuer les effets de cette crise d'autre part.

Les canaux de transmission de la crise au Cameroun

La transmission de la sphère financière à la sphère économique dans les pays occidentaux passe principalement par les canaux de la raréfaction du crédit (« effet-volume » ou credit crunch) et du renchérissement du crédit (« ef-

fet-prix ») aussi bien pour les entreprises que pour les ménages. Conséquences immédiates : couverture insuffisante des besoins de trésorerie courante et d'investissements productifs, amenuisement du patrimoine, contraction durable de la demande globale. D'où la forte imbrication entre la crise financière et la crise économique dans les pays capitalistes industrialisés. Quelles incidences ce ralentissement de l'activité économique dans les pays du Nord, capté depuis lors par la réduction des taux de croissance économique, aurait-il sur l'économie des pays comme le Cameroun ?

Indubitablement, de nombreuses répercussions en raison notamment de la forte dépendance financière, commerciale et économique de ces types de pays vis-à-vis de leurs partenaires occidentaux surtout. Ces conséquences pourraient prendre plusieurs formes : baisse des flux entrants des investissements directs étrangers, diminution de l'aide publique au développement, augmentation de l'encours de la dette par le biais de la hausse des taux d'intérêt, baisse des recettes budgétaires, réduction des exportations induite par la contraction de la demande mondiale. Une illustration de ce dernier effet réside dans la situation de la filière camerounaise de bois : les statistiques partielles font état d'une baisse des exportations de l'ordre de 30% déjà en 2008 comparativement à 2007, évolution inquiétante eu égard à la capacité contributive de cette filière à la formation du PIB et au soutien de l'emploi. D'autres types d'effets peuvent également être identifiés à l'instar de la réduction des transferts interpersonnels en provenance des travailleurs de la diaspora, les méfaits des stratégies adaptatives des multinationales et des maisons-mères de

certaines filiales. Ces différents chocs externes auront un effet déflationniste qui, s'il n'est pas enrayé par d'autres facteurs agissant de façon contraire, induiront une baisse de la croissance économique au Cameroun. Les projections de la Banque mondiale confirment cette évolution, en situant le taux de croissance pour l'Afrique subsaharienne à 4,6% en 2009 contre 5,4% en 2008.

Evidemment, de tels résultats économiques, s'ils perdurent, peuvent à moyen et long termes, avoir un impact négatif sur le financement de secteurs comme l'éducation et la santé.

Quelques pistes de solution

Est-il possible d'inverser la tendance récessionniste qui s'annonce ou d'en atténuer les effets ? Certainement oui par des mesures du type :

- Une gestion rigoureuse des ressources publiques par une dépense de qualité ;

- Une amélioration de l'environnement des affaires pour rendre le pays plus attractif ;

- Une redéfinition du rôle de l'Etat : Les plans de relance adoptés aux Etats-Unis et en Europe devraient être éducateurs pour le Cameroun. Certes, il n'est point question de revenir au dirigisme bureaucratique, mais à une administration de développement et à une intervention qualitative de l'Etat dans un contexte de sous-développement assimilable à une situation d'urgence permanente ;

- Une accélération du processus de mise à niveau des entreprises camerounaises qui doivent pouvoir intégrer les valeurs de citoyenneté, de productivité, de compétitivité et d'innovation. Si tel en avait été le cas, la crise mondiale actuelle aurait certainement créé une brèche d'opportunités pour des économies aux aguets.